



Une grande marque de magasin a un slogan :  
« C'est vous qui décidez »

Eh bien, la direction d'Avirail a décidé que  
Force Ouvrière n'a pas le droit de se rendre  
en réunion en province.

A chaque réunion DP, CE, CHSCT à Paris comme en Province, les demi-permanents reçoivent des convocations officielles de la direction Avirail.

Ces relèves direction convoquées sur l'initiative de la direction font l'objet d'un forfait relève d'une journée, selon l'accord, soit disant signé le 11 décembre 2009, sur les IRP et droit syndical (page 8/10 article 8-4).

La direction d'Avirail ne veut pas l'appliquer. Cela voudrait-il signifier que les salariés de province n'ont pas le droit d'être défendus par Force Ouvrière ?

Force Ouvrière serait-elle une épine dans le pied de la direction d'Avirail ?

Normalement, pour se rendre en province, toute organisation syndicale a droit à un délai de route (article 8-5 de l'accord), celui-ci est refusé à Force Ouvrière.

Tout comme les modalités de déplacement (article 8-5 de l'accord), celles-ci sont également refusées à Force Ouvrière.

### CELA RESSEMBLE FORT A DE LA DISCRIMINATION !!!

Notre délégué syndical complémentaire sur l'établissement Sud Est couvrant le périmètre correspondant à l'ancien établissement RRP : Nice, Marseille, Lyon Perrache, Lyon Part Dieu ne peut se déplacer en province si les HLP sont refusés.

Même si nous pouvions nous rendre aux réunions en province sur notre crédit d'heures n'ayant pas de délai de route, ni de HLP, Force Ouvrière est condamnée à rester sur Paris.

## DISCRIMINATION SANS AUCUN DOUTE

Pour les déplacements de Force Ouvrière, la direction d'Avirail est claire il faudra payer nos billets de trains.

Donc, si André LEROUX délégué syndical complémentaire et Michel FINARD demi permanent se rendent à Marseille ou à Lyon cela leur coûtera :

- Aller/retour Paris Marseille pour 2 personnes : 329,60 €
- Aller/retour Paris Lyon pour 2 personnes : 257,20 €

### C'EST SCANDALEUX

C'est pourquoi, nous avons alerté la présidence de la SNCF, le secrétariat d'état aux transports, notre fédération des cheminots, notre confédération et les médias.

Nous nous excusons auprès des salariés de province si nous sommes absents sur les sites pour l'instant mais la direction d'Avirail a décidé.

Paris, le 25 août 2010

*FORCE OUVRIERE*